COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulxenvelin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2016

Compte rendu affiché le 24 novembre 2016

Date de convocation du Conseil municipal le 10 novembre 2016

Président : Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.

Secrétaire élu : Madame Josette PRALY

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Josette PRALY, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Mustafa USTA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Emmanuelle SYRE à Stéphane BERTIN, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Kaoutar DAHOUM, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE, Sacha FORCA à Charazede GAHROURI.

Membres absents excusés: Armand MENZIKIAN, Nordine GASMI

Membres absents: Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Patrick MANDOLINO

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI



Objet:

16.11.0645
Renouvellement de postes
contractuels du Grand Projet de Ville
(GPV)



RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal a approuvé le 28 septembre 2015 le nouveau dispositif opérationnel de la Politique de la Ville. Il est constitué par une équipe projet, composée de 10 agents, dont un, le directeur de projet, est un agent de la Métropole, les autres étant agents de la commune.

Six postes du nouveau dispositif opérationnel de la Politique de la Ville arrivent à terme le 31 décembre 2016.

Les modalités de renouvellement de contrat des agents concernés doivent être précisées.

Il s'agit des postes suivants :

- Un poste de chargé de projets convention ANRU, projets urbains, habitat
- Un poste de chargé de projets convention GSUP
- Un poste de chargé de projets actions emploi, études économiques, commerces Grand Mas
- Un poste de chargé de projets programmation Politique de la ville, coordination développement social
- Un poste de chargé de projets éducation, culture, campus
- Un poste de chargé de projets plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, accès aux droits, citoyenneté

Dans le cadre des recrutements de ce dispositif, et en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, la ville peut recruter sur le fondement de l'article 3-3 alinéas 2. Les conditions de rémunération prévues dans la délibération du 28 septembre 2015 restent inchangées.

Les dépenses de l'ensemble de ces postes seront inscrites au budget 2017, chapitre 012

En conséquence, je vous propose :

➤ D'approuver la poursuite des postes susvisés, et les modalités de renouvellement des contrats, à savoir en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, le recrutement sur le fondement de l'article 3-3 alinéas 2, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à la majorité,

Approuve la poursuite des postes susvisés, et les modalités de renouvellement des contrats, à savoir en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, le recrutement sur le fondement de l'article 3-3 alinéas 2, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

Pierre DUSSURGEY